



## Protection juridique - location avant fin de préavis

Par **Maya444**, le **17/01/2013** à **18:10**

Bonjour,

Je suis en location et passe directement par le propriétaire. Notre entente est cordiale.

Je lui ai envoyé une lettre de préavis car je me sépare de mon ami. Ce préavis va jusqu'au 1 avril. Etant dans une situation délicate de séparation, je lui ai demandé s'il était d'accord pour que je trouve un locataire avant la fin du préavis. Il m'a donné son accord oral.

Plusieurs personnes étaient intéressées mais finalement il préfère le louer à un proche qui le reprendra sans doute à la fin du préavis, sauf si celui-ci arrive à louer son propre appartement avant la fin de son propre préavis qui fini aussi début avril.

Je sais que la loi ne me permet pas d'"imposer" un locataire, mais étant donné le retournement de situation, je préfère me couvrir dans l'hypothèse suivante:

Dans le cas où son proche m'informe dans les jours qui viennent qu'il souhaite emménager pendant mon préavis, mettons début mars, comment puis-je me couvrir juridiquement afin qu'il ne vienne pas me dire au dernier moment après que je signe un autre contrat de location qu'il revient sur sa décision et préfère ne pas prendre l'appartement? Je veux éviter de me retrouver à payer deux loyers en même temps.

Y-a-t-il une lettre type à faire signer au propriétaire et au futur locataire?

Est-t-il préférable pour moi d'attendre la fin de mon préavis quoi qu'il arrive?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Legalacte**, le **17/01/2013** à **19:12**

bonjour,

le plus sure pour vous et que ce nouveau locataire signe un bail avec le propriétaire en mettant la date d'effet de la location, ainsi vous êtes sure qu'il prendra sa location à cette date.

Par **Maya444**, le **17/01/2013** à **20:02**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

S'il signe un bail avec le propriétaire, je n'aurai pas de double. Et étant donné que la personne qui reprend l'appartement est un ami très proche de mon propriétaire, si cet ami venait à se désister, je ne pense pas que le propriétaire le forcera à entrer dans l'appartement.

N'y a-t-il pas de lettre juridiquement valide avec les signatures des partis qui me protégerait?

Cdt,